



## **OFFRE D'EMPLOI**

### **URGENT BESOIN !**

#### **TECHNICIENNES, TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – LISTE DE REMPLAÇANTS(ES)**

Remplacements temporaires et occasionnels

Nos besoins peuvent varier entre 5 heures et 30 heures par semaine

Écoles primaires et secondaires

#### **Nature du travail**

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

#### **Qualifications requises**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

**Taux horaire:** 23,50 \$ à 32,93 \$

**Date d'entrée en fonction:** À déterminer, selon les besoins

Si vous désirez poser votre candidature au poste cité en exergue, vous êtes prié d'envoyer votre demande, de même que votre **curriculum vitae**, à l'attention de :

Madame Guylaine Boulanger, coordonnatrice - Service des ressources humaines  
Commission scolaire des Draveurs  
**Concours N° S-2018-TES-REMP**  
200, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8P 1K3  
télécopieur : 819 663-5372 courriel : [rhsoutien@cldraveurs.qc.ca](mailto:rhsoutien@cldraveurs.qc.ca)

**NOTE:** Si vous désirez assurer la confidentialité de votre demande, vous êtes prié d'indiquer, dans le coin inférieur gauche de votre enveloppe, le terme "CONFIDENTIEL" ainsi que le numéro du concours.

La Commission scolaire des Draveurs applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent également être prises pour les personnes handicapées.